

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2025/013

SEANCE DU 25 MARS 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26

Date de la Convocation

21/01/25

Date d’Affichage

04/02/25

Objet de la Délibération

Approbation de la convention
d’occupation des bâtiments de la
medialudo avec le GOT.

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des Loisirs, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire**.

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, SUC, DAGUES BIE, PADRA, AITA, RECH, FIERLEJ, MARC, DASSENOY, RANCHET, PANAVILLE, DOLAGBENU, MONFRAIX, PERSYN, CUSIN.

Absents : Mme VITRICE, Mme SANDOVAL, M. SARICA

M. MEYER procuration à M. PANAVILLE

M. GOMES procuration à Mme PADRA

Mme EVEN procuration à Mme TRIAES

Mme LEROUX procuration à M. TOUNTEVICH

Mme DEGEILH procuration à M. DOLAGBENU

M. CHONG KEE procuration à Mme MONFRAIX

M. DESCHAMPS procuration à M. MARC

Secrétaire : Mme TRIAES

Le Conseil Municipal,

Vu la convention réglant les effets de la création de service commun « Médialudo » entre le Grand Ouest Toulousain et la Commune de Fontenilles,

Vu le projet de convention d’occupation de la médialudo par la maison des habitants,

Exposé des motifs

Le Grand Ouest Toulousain et la ville de Fontenilles ont acté la création d’un service commun regroupant la médialudo, de compétence communale, et la maison des habitants, de compétence intercommunale.

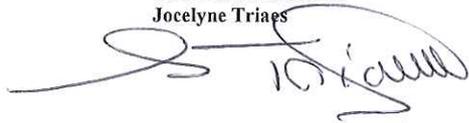
Ce nouveau service sera accueilli au sein du bâtiment de la médialudo, les espaces seront ainsi mutualisés pour répondre conjointement aux missions communales et intercommunales.

Afin d’encadrer les modalités de partages du bâtiment, un projet de convention a été élaboré permettant de poser les règles d’utilisation du lieu, la répartition des charges et le montant du loyer annuel.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide, à la majorité (24 Pour – 02 abstentions : T.Monfraix, P. Chong Kee):

- D’approuver la convention d’occupation de la Médialudo, qui rentrera en vigueur au 1^{er} septembre 2025,
- D’autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document s’y rapportant.

La secrétaire de séance
Jocelyne Triaes



Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,

Christophe Tountevich

